

## Réunion du Conseil Municipal du 26 janvier 2017

Le vingt-six du mois de janvier deux mil dix-sept à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de son maire, Christophe GUILLARME, celui-ci certifie que la convocation des membres en exercice était de 15.

Membres présents : Christophe GUILLARME, maire, Michel GRAND, Bernard NAULIN, Mireille PALMIER, Nathalie BLANCHARD adjoints, Jean-Jacques COGNARD, Edouard PONCET, Fabien MARTINON, Dominique DUBOIS, Maurice ROCLE, Pierre DENIS

Absents excusés : Joëlle BAYARD, Fabienne ETAIX donne pouvoir à Fabien MARTINON, Véronique PONTON donne pouvoir à Mireille PALMIER, Mireille LAURENDON

Secrétaire de séance : Jean-Jacques COGNARD

Lecture est faite du procès-verbal de la dernière réunion.

Le compte rendu est approuvé.

### **SITS PAYS D'ASTREE – Délibération 1701001**

Vu délibération du Conseil Syndical du Pays d'Astrée du 5 novembre 2015 validant le transfert de l'actif du syndicat à la commune de Saint-Etienne-le-Molard,

Vu le courrier du Monsieur le Préfet en date du 5 décembre 2016 demandant aux collectivités membres de valider la répartition de l'actif,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter le transfert de la totalité de l'actif, soit la somme de 1154.98 € au 5 décembre 2016, du syndicat à la commune de St Etienne le Molard.

Le conseil valide à l'unanimité.

### **CONTRAT D'AVENIR – Délibération 1701002**

Monsieur le Maire expose que Patrick FOUILLAT n'a pas souhaité reconduire son contrat unique d'insertion. Aussi, après avoir fait paraître une annonce par le biais de Pôle Emploi, quelques candidatures ont été reçues pour un contrat d'accompagnement dans l'emploi type contrat d'avenir.

Ce contrat est signé pour une durée de 3 ans, à temps complet, l'aide de l'État s'élève à 75% du taux horaire brut du SMIC, une formation externe de 40 heures minimum par an est obligatoire.

La candidature de Yann DUCROUX qui habite Balbigny a été retenue.

Le conseil à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à recruter un agent technique par la voie d'un contrat d'avenir et l'autorise à signer les conventions avec l'État pour permettre le financement de ce contrat.

### **SUBVENTIONS ASSOCIATIONS – Délibération 1701003**

Monsieur le Maire propose de reconduire le montant versé en 2016 aux associations, de la manière suivante (subvention + remboursement location salle - photocopies) :

<b>NOMS</b>	<b>2017</b>
APE Ecole de Civens subvention	1568 (700+1000-132)
APE Voyage	2500
Anciens D'AFN	100
SSIAD Montagnes du Matin (ADMR)	200
Baladins	1450 (700+750)
Club du 3ème âge	850 (350+500)
Comité des fêtes	1164 (700+500-36)
Entente Feurs Civens (tennis table)	950 (700+250)
MJC	1200 (700+500)
USEP	100
Vie libre	150
JALMALV	200
Roses de Noël	200

Forez Donzy Football club (foot)	1200 (700+500)
Sécurité routière	75
Divers	400
Gardiennage église (article 6282)	200

Monsieur le Maire rappelle que la subvention validée par délibération du 4 novembre 2016 en faveur de l'association Un Souffle pour Lucas sera imputée sur le budget 2017 (457.58€).

Le montant total des subventions hors remboursement salles et hors photocopies s'élève à 8475€

Le conseil municipal valide ces sommes à l'unanimité.

#### **DEMANDE DE SUBVENTION PROJET SALLE ASSOCIATIVE – Délibérations 1701004-1701005-1701006**

Monsieur le Maire rappelle que la salle des fêtes du bourg n'est plus aux normes pour recevoir du public. Il faut donc décider soit de la rénover, soit d'en construire une nouvelle.

Il présente les 2 projets proposés par l'architecte :

- Rénovation de l'ancienne salle pour un montant de 532 000 € ht
- Construction d'une nouvelle salle : 408 000 € ht + démolition des bâtiments 65 000 € soit 473 000 € ht + coût estimatif des aménagements extérieurs d'environ 30 000 € ht

Ci-dessous esquisse pour une construction neuve :



Après avoir délibéré, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider la construction de la nouvelle salle.

Il propose de demander une subvention à l'État au titre de la DETR et de la DSIPL et une subvention à la Région dans le cadre du plan en faveur de la ruralité.

Le conseil municipal, à l'unanimité

- Arrête le projet de construction d'une salle des associations pour un montant de 473000€ HT (y compris démolition) + 30 000 € HT d'aménagements extérieurs
- Sollicite une subvention de l'État au titre de la DETR et DSIPL (délibération 1701004)
- Sollicite une subvention auprès de la région Rhône Alpes Auvergne (délibération 1701005)
- Sollicite une subvention auprès Monsieur Salen, député de la Loire (1701006)

#### **DEMANDE DE SUBVENTION VOIRIE – Délibération 1701007**

Les services du Département de la Loire demandent à la commune de lister par ordre de priorité les projets de voirie de 2017 à 2021. Un dossier doit être déposé pour solliciter une subvention.

Monsieur Naulin présente les estimations des réfections qui seront proposées en 2017 :

- Cheminement piéton route de Salvizinet : 41 588 € ht
- Plateau traversant R10 Route de Pouilly : 19 105 € ht
- Place PMR devant l'église : 3340 € ht
- Rue du champ de course : 14 490 € ht
- Chemin d'Aigrasse : 15 204 € ht

À noter que les travaux sur le chemin d'Aigrasse sont proposés en 2017 pour établir le dossier de subvention mais ils sont en cours de réflexion pour définir les conditions d'intervention financière de la commune sur ce type de chemin. L'intervention pourrait être reportée en 2018. D'autres chemins seront proposés : Chemin de Goutte Fougère, Bresse, Chemin de la Marquise de Vivens, rue du Pommier.

Le calendrier des travaux dépendra des subventions obtenues.

Monsieur Arnaud a été contacté pour l'acquisition foncière d'une partie du cheminement piéton : il est d'accord pour vendre une bande de terrain et doit faire une proposition de prix.

Monsieur le Maire demande au conseil de valider les devis de voirie : le conseil approuve à l'unanimité et autorise le maire à demander une subvention.

Concernant le Très Haut Débit, lors d'une réunion, le SIEL a précisé que les travaux seraient réalisés en 2017. Le SIEL prendra en charge les désordres sur les réseaux enterrés uniquement sur les parties qui appartiennent à la commune. Pour les parties privatives (voiries et propriétés) les remises en état seront à la charge des propriétaires.

### **TABLEAUX DES ELECTIONS**

Monsieur le Maire rappelle les dates des élections présidentielles : 23 avril et 7 mai. Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 19h. Il demande à chacun de se positionner sur une plage horaire.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Intercommunalité : Michel Grand fait un point.  
14 commissions sont créées et ouvertes aux conseillers communautaires en priorité mais également aux conseillers municipaux
- TAP : Mireille Palmier indique qu'une réunion avec des représentants des enseignants, des parents et de la municipalité est prévue pour aborder l'organisation des TAP l'an prochain (vendredi après-midi, 3 fois 1 heure ou 4 fois 45 mn ?)
- Un logiciel cantine + garderie et éventuellement TAP sera acheté pour permettre aux parents de gérer les inscriptions via un portail. Le paiement par prélèvement sera obligatoire.
- Rapport DDEN : plusieurs remarques, notamment le changement des fenêtres (des devis seront demandés), également un rendez-vous est programmé avec Forez Nettoyage pour une demande de prix.
- Carte scolaire : il semblerait que nous n'ayons pas de fermeture de classe envisagée pour la prochaine rentrée
- Cantine : Certains parents ayant déjeuné à la cantine demandent un rendez-vous au Maire, il est prêt à étudier leurs propositions
- Restaurant « L'Épicurien » : ouverture le 1<sup>er</sup> février

### **TOUR DE TABLE :**

Pierre Denis signale la présence de pigeons dans la grange de stockage vers le restaurant.

Il demande la cause de la panne de chauffage à la salle des Balcons du Forez : il s'agit d'un circulateur qui s'est grippé, l'eau ne circulant plus, elle a gelé dans les échangeurs d'air et provoqué des dégâts importants sur l'installation. L'entreprise va présenter un devis de réparation et une déclaration sera faite auprès de l'assurance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h

La date du prochain conseil sera fixée ultérieurement.